



DETA  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

Monsieur Michel SCHWERI  
Association des habitants de la Jonction  
AHJ)  
Case postale 204  
CH- 1211 Genève 8

N/réf. : LB/YGM/MF/611192-2013

Genève, le 18 décembre 2013

**Concerne : Programme de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) de la Confédération – Votation du 9 février 2013**

Monsieur le Président,

Le 9 février 2014, le programme de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) de la Confédération sera soumis en votation populaire fédérale.

Plus de trains et plus de places assises pour le trafic national et régional, de Genève à St-Gall: FAIF vise à doter la Suisse des capacités ferroviaires nécessaires sur le long terme par des aménagements échelonnés dans le temps, tout en permettant une actualisation permanente des projets planifiés et en offrant davantage de souplesse que les outils légaux mis en œuvre jusqu'alors pour réaliser les grands projets.

Par le biais de la création du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), l'exploitation, l'entretien et le développement de l'infrastructure ferroviaire bénéficieront de ressources financières sur le long terme. Les extensions du réseau, planifiées par étapes, pourront par ailleurs être soumises régulièrement au Parlement fédéral dans une logique de continuité et de cohérence.

L'étape 2025 comprend notamment des extensions de capacité dans les nœuds ferroviaires de Berne de Bâle, de Genève, sur les lignes Lausanne-Genève, du Pied du Jura, Saint-Gall-Zurich-Coire et au Tessin, de même que des mesures d'accélération entre Lausanne et Berne.

Initialement prévue à 3,5 milliards de francs, notamment sans les projets d'extension de la gare Cornavin et du nœud de Bâle, cette étape a été finalement dotée de 6,4 milliards de francs par le Parlement fédéral. Elle profite largement à la Suisse romande et à la Métropole lémanique en particulier : près de 800 millions de francs y sont désormais inscrits pour financer la construction de deux voies supplémentaires à Genève.

L'achèvement en 2017 des travaux de CEVA permettra la mise en service du Réseau express du Grand Genève : 230 kilomètres de lignes desservant 45 gares genevoises, vaudoises et françaises. Quelque 240'000 personnes vivent ou travaillent à moins de 500 mètres d'une gare de ce futur réseau. A sa mise en service, la gare de Cornavin atteindra cependant son seuil de saturation, rendant nécessaire la construction de deux voies souterraines

supplémentaires pour permettre de densifier les liaisons régionales, nationales et internationales.

Ces projets signent l'avènement de l'agglomération ferroviaire en accompagnant les développements urbains planifiés dans le Grand Genève : plus de 4000 logements seront ainsi construits autour des gares de Lancy-Pont-Rouge, Carouge-Bachet ou Chêne-Bourg. Le Réseau express reliera les nouveaux quartiers à fort développement tels que La Chapelle-Les Sciers ou Praille-Acacias-Vernets, ainsi que les pôles urbains que constituent Annemasse ou Coppet. FAIF permettra par ailleurs de transformer Cornavin et ses alentours en véritable plateforme intermodale. La construction des deux voies souterraines sera ainsi l'occasion de réaménager les interfaces avec les transports publics de même que les espaces publics autour de la gare.

La votation du 9 février demandera donc au peuple de se prononcer, à travers le même objet, à la fois sur le principe de financement (création du fonds FIF) et sur l'ensemble des projets d'aménagement appelés à être financés par celui-ci en première étape. La double majorité du peuple et des cantons sera nécessaire à sa validation.

Afin de vous présenter plus en détail les enjeux liés à cette votation et de répondre à vos interrogations, je vous convie à une rencontre le

**Jeudi 23 janvier 2014 à 10h00**

Uni Mail  
Salle MS 130 (sous-sol)  
Bd du Pont-d'Arve 40  
1205 Genève

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation avant le 15 janvier à [sic@etat.ge.ch](mailto:sic@etat.ge.ch).

Me réjouissant de vous rencontrer à la faveur de cet échange, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Luc Barthassat